



Doc. 13588  
30 septembre 2014

## Le fonctionnement des institutions démocratiques en Géorgie

### Amendement<sup>1</sup> n° 7

Dans le projet de résolution, au paragraphe 1, remplacer la première phrase par la phrase suivante :

« L'Assemblée parlementaire se félicite de la passation des pouvoirs harmonieuse après les élections législatives de 2012, en dépit d'un climat électoral polarisé et acrimonieux. L'Assemblée se félicite tout particulièrement de l'élection présidentielle de 2013 en Géorgie, qui a été démocratique et conforme aux normes européennes. »

#### *Note explicative*

Le climat électoral de 2012 n'a pas été libre et équitable. Le vote a également été entaché de fraude. Toutefois, après la victoire écrasante de l'opposition, la passation des pouvoirs a en effet été pacifique. L'élection présidentielle de 2013 – y compris le climat préélectoral – a été considérée comme libre et équitable et conforme aux normes démocratiques européennes.

#### *Déposé par:*

MAGRADZE Guguli, Géorgie, SOC  
ANTIČEVIĆ MARINOVIĆ Ingrid, Croatie, SOC  
DÍAZ TEJERA Arcadio, Espagne, SOC  
FLEGO Gvozden Srećko, Croatie, SOC  
POPESCU Ivan, Ukraine, SOC

---

1. 2014 - Quatrième partie de session

